



Site internet : www.usibadminton.fr



Mail : contact@usibadminton.fr

Planning des créneaux

- **Lundi 20h30-22h30 – Gymnase Romain Rolland – Entraînement adultes débutants / 20h00-22h30 – Gymnase Rosalind Franklin – Jeu libre.**
- **Mardi 17h30-20h30 – Gymnase des Epinettes – Jeu libre.**
- **Mercredi 20h30-22h30 – Gymnase Romain Rolland – Confirmé / 20h00-22h30 – Gymnase Dulcie September – Championnat Interclub et Compétiteurs.**
- **Jeudi 21h00-23h00 – Gymnase Romain Rolland – Entraînement tous niveaux.**
- **Vendredi 20h30-22h30 – Gymnase des Epinettes – Championnat Interclub et Jeu libre sur trois terrains.**
- **Samedi 14h00-15h30 et 15h30-17h00 entraînement jeunes / 17h30-21h30 – Gymnase Dulcie September – Jeu libre.**
- **Dimanche 10h00-13h00 – Gymnase Dulcie September – Jeu libre.**

Et de nombreux créneaux ouverts à tous(tes) pendant les périodes des vacances scolaires :

Pensez à visiter notre site internet et notre page facebook pour recevoir toutes les informations concernant la section et le club omnisport. (Horaires pendant les vacances, grèves, animations, tournois, ...)

Les inscriptions auront lieu le **samedi 07 septembre 2019** au forum des sports¹ ET le **samedi 14 septembre** au gymnase Rosalind Franklin² de **14h30 à 16h30**.

La capacité d'accueil de la section étant de 180 places, **les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée** et seuls **les dossiers complets** seront pris en compte.

Les documents à fournir sont :

◆ **Le dossier complet ;**

◆ **Un certificat médical :**

- **NOUVEAU**, pour tous les joueurs un certificat médical FFBAD annuel est obligatoire (formulaire à la fin de ce document) ;

◆ **Pour les mineurs, une décharge parentale (formulaire à la fin de ce document) ;**

◆ **Un chèque à l'ordre de USI BADMINTON du montant indiqué dans le tableau ci-dessous.**

	Adhésion	Tarif membre autre section USI
Jeunes (2001-2008)	120 €	100 €
Adultes	135 €	115 €

Pour les adhérents d'une autre section de l'USI, un justificatif est obligatoire pour avoir droit au tarif « autre section USI »

1. 30 rue Amédée Huon, 94200 Ivry sur seine

2. 70 avenue Jean Jaurès, 94200 Ivry sur seine



Note pour les compétiteurs

Ne s'inscrivent en compétition que les joueurs/joueuses souhaitant intégrer une équipe pour participer au championnat interclub.

L'inscription en compétition est un engagement sur toute la durée de la saison (Novembre à Mars).

Merci de nous indiquer si vous souhaitez intégrer une équipe mixte ou une équipe masculine, il est prévu pour la saison 2019-2020 trois équipes participant au championnat interclub mixte et deux équipes participant au championnat interclub masculin.

Équipe Mixte

Équipe Masculine

L'un ou l'autre



Certificat médical de noncontre-indication Formulaire obligatoire

Formulaire 1
adoption :
entrée en vigueur : 01/09/2017
validité : permanente
secteur : ADM
remplace : Chapitre 2.1.F1-2016/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBaD rappelle l'utilité:

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP. et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBaD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à

**(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)**

=====

<p>Certificat médical</p> <p>Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour Nom Prénom né(e) le : / / et, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du sport ou du badminton, y compris en compétition.</p> <p>Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur</p>

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBaD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence au club qui le conservera



Voici un rappel de quelques règles élémentaires afin que chacun puisse pratiquer son sport préféré dans les meilleures conditions :

1. Je respecte mes adversaires et partenaires et refuse toute forme de tricherie et de violence.
2. Je reste maître de moi-même, et me comporte avec bonne humeur en toutes circonstances.
3. Je respecte et prends soin des locaux et du matériel mis à ma disposition.
4. Je dis bonjour et au revoir aux personnes présentes ainsi qu'au gardien du gymnase.
5. J'ai une tenue de sport adaptée (short, t-shirt, chaussures).
6. Je participe au montage et démontage des poteaux et filets, en début et fin de séance et en prends soins.
7. Je ne passe pas sur un terrain lorsque celui-ci est occupé par d'autres joueurs.
8. Je ne viens qu'aux créneaux sur lesquels j'ai été inscrit, sinon je risque de surcharger et de pénaliser les autres adhérents.
9. Je respecte les horaires sous peine de retrait du créneau par la mairie.
10. Je n'hésite pas à jouer avec d'autres joueurs que mes copains, cela me fera découvrir des styles de jeux différents et me permettra de progresser !
11. Si tous les terrains sont pris et que d'autres joueurs attendent, je fais un double au lieu de faire un simple. Je pense à ceux qui attendent leur tour !!
12. Lorsque j'ai terminé mon match, je libère le terrain pour laisser la place à ceux qui attendent.
13. Je peux faire découvrir le badminton à une personne, en prévenant le président par mail contact@usibadminton.fr, pour des raisons de sécurité et d'assurance. Je n'oublie pas que dans ce cas, cette personne n'est pas prioritaire par rapport aux licenciés.
14. En fin de séance, je ramasse les volants usagés sur le terrain utilisé ou à proximité.
15. Je ne laisse pas traîner ma bouteille ou mon tube de volants vide dans la salle, mais je les mets à la poubelle.
16. Je laisse les vestiaires, douches et sanitaires en l'état de propreté tel que je les ai trouvés et j'éteins les lumières lorsque je suis le dernier utilisateur.
17. Si je suis le dernier à quitter la salle, je préviens le gardien du gymnase avant de partir.
18. Je peux adresser mes questions et remarques à mes animateurs ou écrire à l'adresse mail suivante : contact@usibadminton.fr.
19. Ma présence à l'AG annuelle me permettra également de savoir plein de choses sur la section et je pourrai prendre la parole si je le désire (et un verre de l'amitié !).
20. La section Badminton encadrée par des bénévoles fait partie de l'Union Sportive d'Ivry. Je n'hésite pas à m'investir dans les diverses manifestations proposées par la section.

Rappel : La section se réserve le droit de fermer un créneau si un minimum d'adhérents n'est pas atteint dans le premier quart d'heure.

Nous sommes à l'écoute de toutes vos suggestions pour que nous passions TOUS une agréable saison sportive !

Le bureau bénévole de votre section :

Gabriel, Gauthier, David



Conditions et Assurances

Je soussigné(e).....(Nom Prénom) **adhérent (e) à la section Badminton d'Ivry sur seine, déclare :**

- avoir pris connaissance et accepter les conditions de l'assurance accident incluse dans la licence FFBAD, et au cas où j'estimerai ces conditions insuffisantes, je m'assurerais auprès d'une autre compagnie. (Compléter document de demande de licence page suivant)


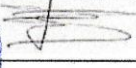
- avoir noté que les cotisations sont valables jusqu'à la fin de la saison sportive (31/08) et sont payables d'avance. Elles restent acquises à la section en cas de départ en cours d'année, pour quelque motif que ce soit.

J'accorde à la section de l'Union Sportive d'Ivry Badminton, la permission de publier les photographies que vous avez prises de ma personne sur la saison 2019-2020. Ces images seront exploitées uniquement sur le site de la section : www.usibadminton.fr et sur la Page Facebook.

Je n'accorde pas à la section de l'Union Sportive d'Ivry Badminton, la permission de publier les photographies que vous avez prises de ma personne sur la saison 2019-2020.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom.

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette autorisation en son no

Date, Nom et visa du responsable de la section	Date et signature de l'adhérent (ou tuteur légal si mineur)
07/09/19 BREILLON Gabriel 	

FORMULAIRE DE PRISE DE LICENCE 2019/2020

Le formulaire de prise de licence FFBaD 2019-2020 est le document indispensable :

- ! pour s'inscrire dans un club de badminton affilié à la FFBaD,
- ! pour recevoir votre licence de badminton 2019-2020.

Le document contient :

- ! le formulaire de prise de licence
- ! les niveaux de garantie de l'Assurance Fédérale Generali
- ! les garanties complémentaires en option

Afin de recevoir votre licence au plus vite, voici la procédure :

Vous êtes licencié(e) à la FFBaD et vous souhaitez prendre une première licence ou renouveler votre licence :

- o Lisez attentivement l'intégralité du document,
- o Remplissez en lettres capitales les deux exemplaires du formulaire (page 2),
- o Signez les deux exemplaires,
- o Imprimez et remettez ou transmettez électroniquement votre demande de licence 2019-2020 à votre club,
- o Conservez un exemplaire pour vous.

Vous êtes Président(e) de club affilié à la FFBaD :

- o Lisez attentivement l'intégralité du document,
- o Envoyez électroniquement ou imprimez en nombre le formulaire de prise de licence (page 2) pour les licenciés actuels et nouveaux licenciés,
- o Envoyez électroniquement ou imprimez en nombre les garanties de l'Assurance Fédérale Generali (page 3),
- o Faire remplir et signer IMPERATIVEMENT le formulaire de prise de licence par tous les licenciés de votre club,
- o Donnez un exemplaire signé au licencié, conservez l'autre.
- o Remettez un reçu d'adhésion daté et signé au licencié à la réception de son dossier complet.



Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat d'assurance, contactez le courtier d'assurance de la fédération :

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris,
N° VERT : 0 800 886 486 / Tel : 05.59.23.14.27
ou par Email : Assurance-ffbad@aiac.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BADMINTON
9-11 avenue Michelet
93583 Saint-Ouen Cedex
T 01 49 45 07 07
F 01 49 45 18 71
E ffbad@ffbad.org
www.ffbad.org

Informations utiles :

Informations sur le dopage : www.dopage.com
Numéro d'écoute dopage : 0 800 15 2000

Zone réservée administration

<input type="checkbox"/> USI	<input type="checkbox"/> CO
<input type="checkbox"/> FFBA	<input type="checkbox"/> CF
<input type="checkbox"/> Certificat Conforme	<input type="checkbox"/> D
Montant : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> J

DEMANDE DE LICENCE 2019/2020

2

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(e) de club.

RENOUVELLEMENT LICENCE N° (8 chiffres) **NOUVELLE LICENCE**

CLUB

LIGUE **DÉPT**

CIVILITÉ **NOM** **PRÉNOM**

SEXE : FÉM. MASC. **INÉ(E) LE** **NATIONALITÉ**

ADRESSE

CODE POSTAL **VILLE** **PAYS**


TÉL. FIXE : + 33 (0) **TÉL. MOBILE** : + 33 (0)

E-MAIL

- DANS L'INTÉRÊT DU DÉVELOPPEMENT DU BADMINTON FRANÇAIS, J'ACCEPTÉ QUE CES INFORMATIONS PUISSENT ÊTRE UTILISÉES PAR LA FÉDÉRATION À DES FINS DE COMMUNICATION.
- J'ACCEPTÉ QUE LA FÉDÉRATION TRANSMETTE MES COORDONNÉES À DES TIERS AFIN NOTAMMENT DE RECEVOIR DES OFFRES PRIVILÉGIÉES ET SÉLECTIONNÉES PAR LA FÉDÉRATION.
- Je ne souhaite pas que l'on puisse accéder à ma fiche résultat personnelle, j'ai conscience que ma participation à au moins une compétition officielle me fera apparaître dans les résultats de compétition et dans le classement de la fédération conformément au règlement général des compétitions.
- Protection des Données à caractère personnel "Les données font l'objet d'un traitement effectué par la FFBAD pour son propre compte et le compte des ligues et des clubs, et ne seront traitées ou utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence, de l'utilisation et diffusion d'images ou sons vous concernant, ainsi que pour l'envoi d'informations postales ou digitales de la part de la FFBAD. Ces données seront conservées le temps de la validité de la licence. Elles seront supprimées de manière sécurisée à partir de 3 ans après la fin de cette validité. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, et à partir de ce jour, la FFBAD met en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité, leur exactitude, et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés et non habilités. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux collaborateurs de la Fédération, des ligues et des clubs, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, RGPD, vous bénéficiez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes et justifiés, vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en contactant FFBAD ou son Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont accessibles gratuitement sur simple demande. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr), autorité de contrôle du territoire Français."

<p>PREMIÈRE PRISE DE LICENCE ➤</p> <p>RENOUVELLEMENT DE LICENCE ➤</p>	<p>JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION ➤➤</p> <p>REPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ET JOINDRE UNE ATTESTATION ➤➤</p>	<p>Téléchargez /C/ le formulaire unique et obligatoire du certificat médical</p> <p>Téléchargez /C/ le questionnaire de santé (formulaire Cerfa N° 15699*01) et l'attestation</p>
---	--	---

Rappel : Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, un certificat médical datant de moins d'un an doit obligatoirement être fourni pour le renouvellement.

 <p>LE MAGAZINE OFFICIEL DE LA FFBAD À SEULEMENT 2€ POUR 4 NUMÉROS</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BAD EN VERSION PAPIER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE CONSULTABLE SUR MYFFBAD.FR</p> <p><input type="checkbox"/> OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BAD UNIQUEMENT SOUS FORMAT NUMÉRIQUE CONSULTABLE SUR MYFFBAD.FR</p> <p><input type="checkbox"/> POUR LES -12 ANS, OUI JE SOUHAITE RECEVOIR 100% PLUMY AU FORMAT PAPIER TOUTS LES 3 MOIS.</p>
--	--

ASSURANCE :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBAD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,32 TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBAD - rubrique assurance.

Signature du licencié ou de son représentant légal
Faire précéder la signature de la mention : "lu, compris et accepté"

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,
- Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »
- Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion de la FFBAD et du badminton, le signataire reconnaît que la FFBAD et ses organes déconcentrés peuvent procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence, et pour le monde entier.

LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS

JESOUSSIGNÉ(E) : M. MME MLLE **INOM**

AGISSANT EN QUALITÉ DE : PÈRE, MÈRE, TUTEUR, TUTRICE,
autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.

INOM DE L'ENFANT **PRÉNOM**

LE/...../.....

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE GENERALI

Résumé des contrats GENERALI n° AN987 507 et EUROP Assistance n°58.223.892

VOUS ÊTES LICENCIÉ À LA FFBaD, VOTRE LICENCE COMPREND :

1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire : **Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBaD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site internet de la FFBaD.**

2/ une garanties Accident Corporel non obligatoire :

La FFBaD attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFBaD propose à ses licenciés trois formules d'assurance:

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence ;
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base.

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBaD » en libre consultation sur le site internet de la FFBaD.

Garantie Accident Corporel de base (0,32 € TTC)

NATURE DE LA GARANTIE ACCIDENT	MONTANTS GARANTIS		
	LICENCIÉS	DIRIGEANTS	ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU
Décès	10.000 €	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	30.000 € /pers. x taux d'invalidité	40.000 € /pers. x taux d'invalidité	80.000 € /pers. x taux d'invalidité
Indemnité Journalière en cas d'arrêt de travail	néant	néant	Maximum 60 € par jour pendant 365 jours au plus, franchise 7 jours
Frais de traitement (1)	1.500 € par sinistre		
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident		
Dépassements d'honoraires (1)	Maximum 250 € par sinistre		
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier		
Optique (1)	350 € par bris		
Soins dentaires et prothèses (1)	1.000 € par sinistre		
Frais de remise à niveau scolaire	50 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours		
Centre de traumatologie sportive (1)	Maximum 4.500 €		
Remboursement cotisation club et licence suite à accident corporel couvert par le contrat et entraînant un arrêt total d'activité sportive médicalement justifié.	Sur justificatifs: max 250 € par sinistre. Remboursement au prorata de la période de non activité Franchise relative de 3 mois		

(1) Sous déduction des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

Assistance rapatriement Prestations délivrées par EUROP Assistance contrat n°58.223.892 appelez le +33.(0)1.41.85.81.02	Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (1) : 152.500 €
--	---

OPTIONS A et B COMPLÉMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau se substituent aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 10,12 € TTC	OPTION B 19,62 € TTC
Décès	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	40.000 €	80.000 €
Indemnités journalières (après application d'une franchise de 7 jours)	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

Attention : Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

MODALITES D'ADHESION AU CONTRAT

Le licencié ayant postulé à la licence FFBaD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et à l'aide du document « refus des garanties accident corporel » en ligne sur le site internet de la FFBaD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion dédié et en ligne sur le site internet de la FFBaD. Le complément de prime dû à l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09.

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBaD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBaD et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFBaD pour la saison en cours n'est plus valide.

ASSUREUR : GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française.

La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09

INFORMATION RELATIVE A LA VENTE A DISTANCE :

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties.

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse : AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 9

Je soussigné _____, renonce par la présente à l'adhésion au contrat d'assurance Individuelle Accident n°AN987.507 que j'avais souscrit à distance le _____.

Fait à _____, le _____, SIGNATURE»

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation. Le cas échéant, les cotisations déjà versées me seront remboursées à l'exception de celles correspondant à la période de garantie écoulée.

Fait à _____, le _____,
Signature du licencié :

INFORMATION SUR LE CONTRAT

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris
N° VERT : 0 800 886 486
Assurance-ffbad@aiac.fr

Les résumés des contrats sont téléchargeables depuis le site internet de la FFBaD – www.ffbad.org - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFBaD (rubrique assurance). Un accusé réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par Email.

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE :
appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.

Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.



USI BADMINTON
SAISON 2019-2020
DÉCHARGE PARENTALE

Objet : Responsabilité des mineurs

Les enfants mineurs sont pris en charge par le Club à partir du moment où le responsable du créneau horaire « Animé jeunes » les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser au gymnase.

Lorsque la fin du créneau horaire « Animé jeunes » est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du Club.

Pour les créneaux non animés la présence du représentant légal est OBLIGATOIRE sur l'installation pendant toute la durée du créneau.

Je soussigné(e)

***Père, mère, tuteur, détenteur (trice) de l'autorité parentale et du droit de garde, de l'enfant :**

*Rayer les mentions inutiles.

NOM :

PRENOM :

Reconnais avoir pris connaissance de ces informations.

Fait le A

Faire précéder la signature de la mention « lu compris et accepté »